Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de l'alimentation** **Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments** **Bureau des établissements d'abattage et de découpe** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS SP 07**	**Instruction technique** **DGAL/SDSSA/2017-225** **14/03/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Présentation du dispositif de formation destiné aux utilisateurs du système d'information sur l'inspection en abattoir (SI2A).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(CS)PP DTAM 975

Résumé : La présente note a pour objectif la présentation du dispositif de formation pour le déploiement de la nouvelle version du système d'information de l'inspection en abattoir relative à l'enregistrement des saisies d'abats (SI2A V3 abats).

I – Contexte

Le Système d'Information sur l'Inspection en Abattoir (SI2A), conçu dans sa première version pour l'enregistrement individualisé des animaux, évolue afin d'être adapté à la gestion des lots. Cette évolution commence par l'enregistrement des saisies d'abats des bovins. La mise en production de cette nouvelle version aura lieu fin avril 2017. Cette nouvelle version, dénommée "SI2A V3 Abats", permettra :

- l'enregistrement individuel (animal par animal) des saisies d'abats dans un onglet spécifique nommé "IPMA" ;
- l'enregistrement en masse des saisies d'abats communes à plusieurs animaux ;
- l'édition de certificats spécifiques de saisie d'abats ;
- le suivi d'activité des saisies d'abats grâce à un registre spécifique dans la même logique que le registre "saisies et libérations" actuel.

La mise en service dans les abattoirs sera accompagnée d'un dispositif de formation dispensé par un réseau de formateurs, composé du réseau actuel des COSIR et des formateurs internes SI2A.

II – Présentation du dispositif de formation

1. Responsabilités

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et le service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général du MAAF (bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC)).

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF, DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonneront l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées à ce déploiement, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

2. Le dispositif de formation

La formation des futurs utilisateurs de SI2A présente une contrainte forte, **1400 agents présents en abattoir devant être formés sur un pas de temps très court**. Pour déployer la formation au mieux, et de façon harmonisée, il est mis en place une formation en trois temps :

- Un réseau de 28 formateurs comprenant le réseau des COSIR renforcé de formateurs internes SI2A sera formé fin mars par la DGAL ;
- Ces formateurs (COSIR + Formateurs Internes) seront, dans un deuxième temps, chargés de déployer la formation au niveau régional ou local auprès d'un nombre restreint d'agents en abattoir, appelés « utilisateurs relais », avant la fin avril 2017 ;
- Enfin, les « utilisateurs relais » seront chargés d'aider les autres agents en poste dans leur SVI à prendre en main SI2A ; cette opération se déroulera à partir d' avril 2017.

a) Formation des « utilisateurs relais » par le réseau de formateurs (COSIR + Formateurs internes)

- Organisation

Cette formation sera de niveau régional. Elle sera pilotée par le délégué régional à la formation continue (DRFC) et pourra rassembler des agents issus de plusieurs structures de cette région. Géographiquement, et selon les besoins locaux, elle pourra être organisée au niveau de la région ou délocalisée en département. Afin de permettre la manipulation de SI2A sur poste informatique, chaque session assurera la formation de 8 personnes au maximum.
Les sessions de formation seront animées par le réseau des formateurs (COSIR et formateurs internes SI2A, cf. liste en **annexe 2**).

- Période de formation

L'objectif des sessions de formation sera d'avoir formé l'ensemble des utilisateurs relais au mieux avant la fin avril 2017, échéance pour la mise en production de SI2A V3 dans les abattoirs concernés.

- Public visé et pré-requis

Cette formation sera exclusivement destinée aux utilisateurs relais. Le chef de service en charge des abattoirs au sein de chaque DD(CS)PP fera en sorte que, pour chaque abattoir de son département, le nombre d'utilisateurs relais suivant puisse *a minima* être formé :

Nombre d'agents du SVI de l'abattoir	Nombre d' "utilisateurs relais" à former *a minima* par abattoir
1 à 5 agents	1
6 à 10 agents	1 *a minima*, 2 de préférence
11 à 15 agents	2
Plus de 16 agents	3

- Contenu de la formation

Cette formation aura pour objectif de permettre à chaque utilisateur relais d'utiliser les nouvelles fonctionnalités de SI2A au quotidien dans son abattoir et de lui donner les outils pour déployer la prise en main auprès de ses collègues. La formation comprendra une partie théorique et une partie pratique avec manipulation de l'outil. L'harmonisation du contenu de cette formation sera assurée par l'élaboration par la DGAL d'une mallette pédagogique qui sera fournie aux formateurs.

Les thèmes généraux abordés seront les suivants :

- Gestion des inspections abats individuelles et en masse ;
- Processus métier de collecte des abats sur la chaîne ;
- Rappels des bonnes pratiques :
  - Anomalie d'identification ;
  - Gestion de l'IAM (IAM1 – IAM2) ;
  - Suppression d'inspection ;
  - Paramétrage ;
  - Courriers.

- Durée de la formation

- 1 jour

- Les formations seront organisées au niveau régional, selon les modalités suivantes :

La délégation régionale à la formation continue (DRFC) :

- codifiera l'action de formation sous EPICEA ;
- se coordonnera avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation ;
- réservera la salle de formation. Il s'agira d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéoprojeteur et d'un tableau ;
- sollicitera le formateur SI2A (COSIR ou formateur interne), et lui adressera la liste des participants ;
- assurera la reproduction des supports de formation ;
- émettra les convocations et les attestations de stage ;
- fournira au formateur la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- à l'issue de chaque session de formation, le DRFC établira une fiche bilan formation à transmettre à la DGAL (**annexe 1**) sur la base de la synthèse des fiches d'évaluation de stage, remplies par les stagiaires en fin de chaque session et remises par le formateur.

Les formateurs (COSIR et formateurs internes SI2A) :

- n'interviendront que sur sollicitation du DRFC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formations, et en particulier le plan de charge des formateurs ;
- animeront les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique élaborée par la DGAL ;
- à l'issue de la formation, ils transmettront au DRFC la fiche d'émargement signée par les utilisateurs relais ainsi que les fiches d'évaluation du stage ;
- si nécessaire, ils pourront disposer de la valise contenant 7 ordinateurs portables mis à disposition des formateurs internes RESYTAL ainsi que de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée.

b) Déploiement par les utilisateurs relais de la formation des utilisateurs en service vétérinaire d'inspection (SVI)

- Organisation

Ces formations seront organisées au niveau local et seront pilotées par le responsable local de formation (RLF) de la structure. Elles ne concerneront que les agents de cette même structure. L'organisation de ces formations locales sera effectuée en concertation entre le RLF et les utilisateurs relais. Chaque utilisateur relais sera chargé d'aider à la prise en main de SI2A V3 Abats auprès des collègues travaillant dans son SVI. Afin d'assurer une formation nationale harmonisée, une mallette pédagogique complète sera fournie lors de la formation des utilisateurs relais.

- Période de formation

Les sessions d'aide à la prise en main de SI2A V3 Abats auprès des agents en abattoir par les utilisateurs relais seront programmées dès que possible. L'objectif de ces sessions de formation sera d'avoir formé l'ensemble des agents en abattoir avant la fin avril 2017, échéance pour la mise en production de la version V3 Abats de SI2A.

- Public visé
Cette formation sera destinée à tous les agents de chaque SVI susceptibles de manipuler SI2A.

- Contenu de la formation
La formation sera pratique, par manipulation sur un poste de travail du SVI, afin d'aider à la prise en main des nouvelles fonctionnalités de l'application SI2A. L'harmonisation de cette formation sera assurée par l'utilisation de la mallette pédagogique par les utilisateurs relais.

- Durée de la formation
Une journée à organiser en une ou plusieurs sessions selon les contraintes de la structure.

Les formations seront organisées au niveau local, selon les modalités suivantes :
Le RLF :

- établira la liste des agents concernés par la formation ;
- organisera les sessions de formation pour chaque abattoir de son département, en concertation avec les utilisateurs relais ;
- codifiera la(es) session(s) de formation sous EPICEA ;
- émettra les convocations et les attestations de stage ;
- fournira à l'utilisateur relais la fiche d'émargement et la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- à l'issue de chaque session de formation, le RLF transmettra au DRFC une fiche bilan de la formation (annexe 1) qu'il rédigera en faisant la synthèse des évaluations de stage, remplies par les stagiaires en fin de chaque formation et remises par le formateur.

III - Suivi du déroulement du dispositif de formation

1. Coordination du dispositif par les DRFC

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DRFC auront pour mission de coordonner et de piloter l'ensemble du dispositif de formation (régional et local). En interaction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs SI2A (COSIR et formateurs internes SI2A), ils établiront une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier, agents concernés). Ils seront chargés du suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- ils récupéreront les fiches bilans des formations et en transmettront la synthèse à la DGAL pour analyse ;
- ils feront le bilan des abattoirs de leur région ayant le nombre suffisant d'utilisateurs relais formés, selon la répartition précisée au point II-2-a) de la présente instruction ;
- ils tiendront à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'ils transmettront régulièrement à la DGAL (Sous-direction du pilotage des ressources et actions transversales – Bureau du pilotage du programme "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" – bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr avec copie à : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr).

Ils seront les interlocuteurs de la DGAL pour le suivi et l'évaluation du dispositif de formation pendant le déploiement de SI2A. Ils associeront et s'appuieront en tant que de besoin sur les chefs de SRAL en charge du pilotage et de la coordination des actions sanitaires.

2. Suivi national par la DGAL

La DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.
Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DRFC, les formateurs SI2A et le BFCDC afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

IV - Prise en charge des frais engendrés par les formations

Référence pour les formateurs internes : note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-17 du 04 janvier 2017.
Les interventions des correspondants d'information de la DGAL (COSIR) et des référents nationaux de la DGAL, dans un dispositif de formation mis en place au niveau national ou régional, ne sont pas de nature à générer une rémunération complémentaire.

• Dépenses associées à la formation des utilisateurs relais par les formateurs internes
La formation des utilisateurs relais par les formateurs internes SI2A et les COSIR engendrera des dépenses de déplacements et de séjour ; ces dépenses seront à la charge des structures d'affectation des utilisateurs relais.

• Dépenses associées au déploiement local de la formation en abattoir par chaque utilisateur relais
Les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront pas de dépense pour les structures d'affectation des agents en abattoirs.

****

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Le directeur général adjoint de l'alimentation chef du service de la gouvernance et de l'international – CVO	L'adjoint au chef du service des ressources humaines
Loïc EVAIN	Bertrand MULLARTZ

Annexe 1

Fiche Bilan de formation

à transmettre à : bpp206.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

avec copie à : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr)

Intitulé de la formation :
Code EPICEA :
Formation locale ou régionale :
Lieu de la formation :
Durée de la formation :
Date de la formation :
Nom du formateur :
Nombre de stagiaires :

Synthèse des points qui ont paru utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation :

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

Annexe 2

Liste des formateurs SI2A (COSIR + Formateurs internes le cas échéant)

Région	COSIR	Formateurs internes
Auvergne-Rhône-Alpes	JOFFE Thibaud	GUILLON Laure
	GRANGEON Marie-Hélène	REVERSAT Nicolas
Bourgogne-Franche-Comté	SCHMIEDER Marc	AILLAUD Olivier
	MARTINEZ Sophie	
Bretagne	PLUCHON Patrick	BODIN Pierrick QUEMENER Ida
Centre – Val de Loire	LAURENT Rachel	
Corse	FRUMHOLTZ Antoine	
Grand Est	BERTASO David	SCHEFMANN Fabrice
	GUILLARD Hélène	
Hauts-de-France	MARTIN Thierry	BURGEAT David
Ile-de-France	ROCHE Yves	
Normandie	MESLIER Cédric	
Nouvelle Aquitaine	PAWLIW Eric	
	BUTEZ Jean	DELORD Christine
	RIGAUD Olivier	
Occitanie	AMADOR Maryline	
	PECH Thierry	
Pays de la Loire	GOURDON Aude	ADAMUS Christophe
Provence-Alpes-Côte d'Azur	GRAFFEUIL Hélène	
TOTAL	19	9